naef | Projets neufs

Procédure de vente.

Vente quote-part terrain

1	2	3	4	5	6
Présentation	**Réservation**	**Financement**	**Engagement**	**Construction**	**Livraison**
Visite de la parcelle & présentation du projet Sélection du logement	Pré-accord de financement bancaire Remplir la fiche de réservation et l'envoyer à Naef Verser l'acompte de réservation auprès du notaire Recevoir l'accusé de réception des fonds par le notaire	Signature du contrat de crédit auprès de la banque désignée Démarche en cas de retrait du 2e ou 3e pilier Informer le notaire du montant du crédit et de la cédule hypothécaire nécessaire	Signature de l'acte de vente (quote-part terrain) auprès du notaire Signature simultanée du contrat d'Entreprise Générale (EG) Versement du 1er appel de fonds	Validations des divers plans (installations électriques, éventuelles modifications des acquéreurs) Validations des éventuels devis Choix des cuisines et sanitaires Choix des revêtements des sols et murs	Relevé des retouches et éventuels défauts sur place Versement du dernier acompte sur le compte de construction Consolidation du crédit de construction en hypothèque Remise des clés
	Versement Acompte de réservation		**Versement** 1er appel de fonds	**Versement** Appels de fonds suivants	**Versement** Dernier acompte